

Conditions générales de location

Séjour en mobil-home et location d'emplacement nu.

Conditions de location :

La location ne devient effective qu'avec l'accord du camping, et après réception du contrat de location dûment complété et accompagné du versement de l'acompte demandé, y compris les frais (17€) de réservation.

A noter : les mobil-homes 3 chambres du samedi au samedi peuvent accueillir 8 personnes dont 6 maximum de plus de 13 ans. (un supplément par personne sera perçu au delà de la 6^{ème} personne.) Les mobil-homes 3 chambres du dimanche au dimanche peuvent accueillir 6 PERSONNES MAXIMUM.

Pour les mobil-homes 2 chambres, au-delà de 4 personnes, un supplément est perçu par personne de plus de 13 ans.

Pour un séjour hors famille, la justification de l'identité des participants sera demandée à la réservation.

Pour les mineurs non accompagnés de leurs parents, prendre contact au préalable avec le camping. Attention, aucun mineur non accompagné et non autorisé ne pourra séjourner sur le camping.

Mise à disposition de la location :

° Mobil-home : La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de location, à partir de 15 h jusqu'à 20 h, jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat entre 8 h et 10 h.

Les draps et les taies d'oreillers ne sont pas fournis.

° Emplacement : L'emplacement est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de location, à partir de 15 h jusqu'à 20 h, jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat avant 12 h.

° Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues par le contrat de location devra être obligatoirement signalée le jour même à l'accueil. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous-louées ou cédées. Attention : Pour les mobil-homes, le contrat de location sera résilié si le nombre de personnes dépasse, à l'arrivée ou pendant le séjour, la capacité d'accueil du mobil-home réservé. Le montant total prévu pour votre séjour restant exigible.

Caution :

Pour un séjour en mobil-home, en famille, une caution **de 300 euros** sera déposée à l'accueil à votre arrivée, payable par chèque ou en espèces.

Pour un séjour en mobil-home hors famille, une caution **de 300 euros par personne** sera déposée à l'accueil à votre arrivée.

Cette caution sera restituée le jour de votre départ si absence de dégâts et parfait état de propreté. Si le ménage n'est pas fait ou bâclé, une somme forfaitaire de 50 euros vous sera facturée. Un état des lieux et un inventaire détaillés seront faits lors du départ.

Annulation :

° En cas d'annulation de votre part, en plus des frais de réservation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir, à titre d'indemnité de rupture du contrat :

-Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée,

-Un montant égal au total de votre séjour si vous annulez moins de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

° En cas d'annulation pour des raisons incombant à la société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement intégral de toutes les sommes versées.

° En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou la location deviennent disponibles 24 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations prévues demeure exigé. Les messages téléphoniques devront être complétés par un écrit (courrier postal ou e-mail).

° Pour les séjours retardés ou écourtés, aucune réduction ne sera consentie.

Assurance :

Nous vous conseillons de souscrire auprès de votre assureur une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événements vous empêchant d'effectuer votre séjour.

Il appartient aux campeurs de souscrire une assurance pour leur caravane, tente ou matériel, ainsi que pour leur responsabilité civile.

Règlement du séjour :

Les locations de mobil-home et d'emplacement doivent être soldées le jour de l'arrivée, avant l'installation.

Les modes de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèques bancaires ou postaux, chèques vacances, mandats cash, virements. Il est également possible, avant votre arrivée, de régler le solde de votre séjour directement sur notre site internet (onglet « Réservation »)

Règlement intérieur :

Tout client est tenu de respecter le règlement intérieur.

Extraits du règlement intérieur :

° Animaux : **Conformément à la loi, les chiens de 1^{ère} catégorie sont interdits sur le camping.**

Les autres animaux sont acceptés sur présentation du carnet de vaccination (vaccination antirabique obligatoire). Ils doivent être tatoués, tenus en laisse et ne pas présenter un quelconque danger pour les autres occupants du camping. Leurs souillures doivent être enlevées par leur maître. Ils ne peuvent être laissés seuls, sur l'emplacement, dans les voitures, les caravanes et a fortiori, dans les mobil-homes.

° Visiteurs : Ils sont autorisés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et avoir si nécessaire, acquitté la redevance prévue. Dans tous les cas leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping.

° Silence : La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 22 h 30 et 8 h00 du matin (les portes d'accès sont fermées entre ces horaires).

L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

A partir de 23 h, il est obligatoire que chacun respecte le droit de quiétude de ses voisins : aucune nuisance sonore n'est tolérée.